



MODALITES PRATIQUES

Le groupe scolaire Rocroy Saint-Vincent de Paul est un établissement catholique d'enseignement, en contrat d'association avec l'Etat et habilité à recevoir des boursiers. Le lycée assure un enseignement conforme aux instructions et programmes officiels de l'Education Nationale.

Ce dossier est un dossier de **candidature**.

Les pièces à joindre sont :

- fiche de candidature**
- la fiche des choix de l'élève**
- Fournir la photocopie des bulletins trimestriels de l'année précédente et celle du premier trimestre en cours si possible (si vous ne détenez pas ce bulletin le faire parvenir dès que possible à l'établissement **ainsi que ceux des trimestres suivants**).
- Joindre une lettre de motivation de l'élève et des parents.
- Joindre une enveloppe timbrée libellée au nom des Parents et à leur adresse (en cas de demande de classe européenne fournir deux enveloppes supplémentaires)
- Joindre un chèque de **60 € à l'ordre de « OGEC Rocroy Saint-Vincent de Paul »** pour les frais de dossier. **Attention, ce chèque reste acquis à l'établissement quelle que soit la suite donnée à la demande d'inscription.**

Les dossiers doivent être retournés à Rocroy Saint-Vincent de Paul, **le plus rapidement possible**, le nombre de places étant limité.

Merci de spécifier sur l'enveloppe **le niveau de classe demandé**.

REPONSE

L'établissement informera les familles, par mail ou par courrier, si la candidature de votre enfant est retenue ou non. En cas de réponse favorable nous vous remercions de ne pas contacter l'établissement, un rendez-vous vous sera proposé par nos soins.



QUELQUES CONSEILS POUR VOUS AIDER A CHOISIR LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION ET LES OPTIONS FACULTATIVES DE LA CLASSE DE SECONDE

En classe de 2^{nde} de détermination, votre enfant aura trois types d'enseignement :

❶ **LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS** : ils sont assurés de la même façon, quelle que soit l'orientation envisagée en fin de 2^{nde}.

Il s'agit du français, des mathématiques, de la LV1, de la LV2, de l'histoire-géographie, des sciences-physiques, des sciences de la Vie et de la terre et de l'EPS.

❷ **LES ENSEIGNEMENTS d'EXPLORATION** au nombre de **deux**, visent à faire découvrir aux élèves des enseignements caractéristiques des séries qu'ils seront amenés à choisir à l'issue de la classe de seconde Générale et Technologique. **Leur suivi ne conditionne en rien l'accès au parcours du cycle terminal.**

Aucun établissement ne propose **toutes** les options possibles ; celles que l'établissement a retenues figurent dans la fiche « choix de l'élève ».

- Le **premier enseignement** d'exploration est dédié à l'économie et est à choisir entre
 - **Sciences économiques et sociales** : cet enseignement permet aux élèves de découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines. Il ne sera poursuivi que dans la série économique et sociale (E.S.)
 - **Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion** : cet enseignement permet aux élèves d'endosser le rôle de chef d'entreprise, avec tout le cheminement avant une prise de décision.

- Le **second enseignement** est à choisir parmi les propositions ci-dessous : certains enseignements ne durent que l'année de seconde, d'autres peuvent être poursuivis jusqu'au bac (la LV3)
 - **Littérature et société** : cet enseignement met en lumière les interactions entre la littérature, l'histoire et la société. Il permet de montrer l'intérêt et la richesse d'une formation littéraire et humaniste en intégrant une dimension historique. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas destiné seulement aux futurs littéraires, mais propose à tous une ouverture culturelle souvent exigée dans les études supérieures de toutes les séries.
 - **Sciences et laboratoire** : cet enseignement sert à développer les aptitudes à analyser des situations complexes et les conséquences de choix de société impliquant les sciences, à travers une pratique soutenue de la démarche scientifique dans le cadre d'activités de laboratoire.
 - **Méthodes et pratiques scientifiques** : se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie. Cet enseignement vise à montrer l'apport et l'importance de ces disciplines pour aborder les questions que se posent les sociétés modernes, pour en percevoir les enjeux, pour les aborder de façon objective.



Ecole - Collège - Lycée

- **Une troisième langue** : langues anciennes ou langues vivantes peuvent être choisies soit en second enseignement d'exploration, soit en option facultative si un second enseignement d'exploration a déjà été choisi dans la liste ci-dessus.

- **Le Japonais** : C'est une ouverture sur un autre continent, sur un autre style de vie, sur un autre mode de pensée.

- **L'italien** : Pour approfondir ses connaissances sur l'une des plus grandes cultures du monde. Parce que l'Italie et la France sont des partenaires liés dans la construction européenne.

Dans l'enseignement supérieur de plus en plus d'écoles demandent deux langues en plus de l'anglais ; par ailleurs, l'apprentissage des langues constitue un avantage incontestable dans un CV.

- **Le Latin** : à condition d'en avoir fait au collège.
- **Le Grec** : peut être commencé en seconde.

Ces deux derniers enseignements permettent d'acquérir une culture classique et de comprendre les fondements de notre civilisation. Peu étudiés par les élèves, ils peuvent être un atout dans certains concours post-bac. Attention, il ne s'agit pas uniquement de découvertes culturelles mais aussi d'apprendre **une langue** : vocabulaire et grammaire ne sont pas facultatifs.

Attention ! On ne peut étudier à la fois l'italien et le japonais, l'italien et le latin, le japonais et le latin, car les cours sont aux mêmes heures. Le cours de grec est, quant à lui, dissocié donc compatible avec les autres cours de langues.

③ **L'OPTION FACULTATIVE** est une opportunité qui est donnée aux élèves d'élargir leurs possibilités d'orientation en fin d'année, de se cultiver, de montrer sur un dossier post-Bac qu'ils ont été capables de fournir un travail supplémentaire au Lycée. C'est aussi la possibilité d'acquérir des points supplémentaires pour l'obtention du baccalauréat.

Toutefois, **les élèves qui peinent** en 3^{ème} doivent bien réfléchir à la décision de suivre l'un de ces enseignements qui alourdissent inévitablement l'emploi du temps de la semaine. **Une option facultative est choisie pour l'année entière**, c'est donc un engagement important.

Pour en savoir plus sur le lycée, vous pouvez consulter le site **eduscol.education.fr**